



Personnes concernées

Personnes souhaitant exercer la fonction de CSPS sur des opérations de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

Pré requis

Pour la phase conception le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre. Pour la phase réalisation le candidat doit justifier d'une expérience de 5 ans en contrôle de travaux, ou ordonnancement, ou pilotage et conduite de travaux et/ou maîtrise d'œuvre d'exécution ou maîtrise de chantier, ou dans la fonction de coordonnateur ou d'agent en matière de sécurité.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis les connaissances et les savoir-faire professionnels qui lui permettent de mettre en Œuvre les compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS correspondant au niveau et à la phase d'activité pour lesquels il s'est inscrit conformément à l'annexe II de l'arrêté du 26 décembre 2012.

Conditions de réalisation	Moyens pédagogiques et techniques	Evaluation des acquis
<ul style="list-style-type: none">• Durée (j) : 20,0• Effectif : 6 à 12• Type : Formation Présentielle	<p>Méthodes expositives et participatives</p> <p>Exposés / discussions, Etudes de cas</p> <p>Moyens d'encadrement</p> <p>Formateur CSPS qualifié suivant le dispositif</p> <p>OPPBTB imposé</p> <p>Documents stagiaires</p> <p>Textes réglementaires relatifs à la</p> <p>Coordination SPS</p>	<ul style="list-style-type: none">• Conditions : <p>Evaluation théorique et pratique en continu, examen final devant jury, évaluation à chaud des stagiaires concernant la qualité de la formation</p> <ul style="list-style-type: none">• Documents sanctionnant la réussite : <p>Attestation de compétence de</p> <p>Coordonnateur SPS</p>

PROGRAMME

TRONC COMMUN

- **La coordination SPS :**
 - Le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et de génie civil,
 - Le planning d'une opération et le rôle des intervenants,
 - Les sources d'information,
 - Les missions du Coordonnateur SPS,
 - Le contrat de coordination.
- **Les outils de la coordination SPS :**
 - Le Plan Général De Coordination,
 - Le Registre Journal,
 - Le Plan Particulier De Sécurité Et De Protection De La Santé,
 - Le Dossier d'interventions Ultérieures sur l'Ouvrage,
- **La prévention des risques professionnels :**
 - L'évaluation des risques en phase conception et en phase réalisation,
 - L'analyse des situations de travail,
 - L'analyse des situations particulières,
 - La visite de chantier et la réunion de chantier.



MODULE SPECIALISE CONCEPTION *(selon validation des pré-requis)*

- **La coordination en phase conception,**
- **Les documents du coordonnateur :**
 - Le Registre Journal
 - Le Plan Général De Coordination
 - Le Dossier D'interventions Ultérieures Sur L'ouvrage
 - Les Inspections communes
- **Etude de cas**

MODULE SPECIALISE REALISATION *(selon validation des pré-requis)*

- **La coordination en phase réalisation,**
- **Les documents du coordonnateur :**
 - Le Registre Journal
 - Le Plan Général De Coordination
 - Le Dossier D'interventions Ultérieures Sur L'ouvrage
 - Les Inspections communes
 - L'harmonisation des PPSPS
- **Etude de cas**